

Association PEERES-TELECOM  
193 rue de la Presle, K1121  
37100 Tours

### **Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 08/11/2022**

Le *Mardi 8 Novembre 2022* à *20 heures*, les fondateurs de l'association *PEERES-TELECOM* se sont réunis en assemblée générale constitutive au 193 rue de la Presle, K1121, 37100 Tours.

Sont Présents :

« *PIRES Pierre* », « *193 rue de la Presle, K1121, 37100 Tours* »  
« *DUBOC Martial* », « *14 rue nationale, 37150 Civray-de-Touraine* »

L'assemblée générale désigne *Pierre PIRES* en qualité de président de séance et *Martial DUBOC* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- adoption du règlement intérieur ;
- désignation des premiers membres du Bureau ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet des Statuts et du règlement intérieur.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Le président de séance rappelle les attributions du Bureau définies par l'article 12 des Statuts.

Il invite ceux qui le désirent à candidater pour exercer un ou plusieurs mandats au Bureau.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

#### **1<sup>ère</sup> délibération :**

Après avoir entendu la lecture du projet de statuts, les membres de l'assemblée décident d'adopter la rédaction des Statuts tels que présentés dans le projet déposé sur le bureau et mis à disposition de l'Assemblée.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

Les membres de l'Assemblée Générale ayant voté en faveur de cette résolution deviennent membres de l'association.

#### **2<sup>ème</sup> délibération :**

Après avoir entendu la lecture du règlement intérieur, les membres de l'assemblée décident d'adopter la rédaction du règlement intérieur tel que présenté et mis à disposition de l'Assemblée.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **3<sup>ème</sup> délibération :**

Les candidats du Bureau s'étant fait connaître et s'étant présentés, l'assemblée générale constitutive décide de nommer en qualité de membres du Bureau :

- Président et Secrétaire : « PIRES Pierre, Guillaume, Nationalité Française, 193 rue de la Presle, K1121, 37100 Tours, Administrateur Systèmes et Réseaux » ;

- Trésorier et Vice-Président : « DUBOC Martial, Joachim, Dominique, Nationalité Française, Administrateur Réseau ».

Tous les membres du Bureau déclarent n'être frappés par aucune mesure d'interdiction ou d'une quelconque incompatibilité qui viendrait les empêcher d'exercer leurs fonctions.

Les membres du Bureau ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **4<sup>ème</sup> délibération :**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à M. PIRES Pierre, Président, pour accomplir toutes les formalités requises en conséquence des présentes, notamment les formalités de déclaration, de publicité et de demande d'attribution d'un numéro SIREN.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h34.

### **Signatures**

Pierre PIRES  
*Président, Secrétaire*



Martial DUBOC  
*Trésorier, Vice-Président*

